

[Avant-Propos]

Nathalie Des Rosiers et Jacques Beaulne

Volume 36, numéro 4, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027154ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027154ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Des Rosiers, N. & Beaulne, J. (2006). [Avant-Propos]. *Revue générale de droit*, 36(4), 511–517. <https://doi.org/10.7202/1027154ar>

La Revue générale de droit innove...

Il me fait grand plaisir de souligner les efforts du directeur de la *Revue*, le P^r Jacques Beaulne, pour moderniser la *Revue générale de droit* et offrir, à compter du prochain numéro, un format électronique à ses abonnés en plus du format papier.

Une revue savante vise à soutenir la recherche et à contribuer à l'avancement du savoir. Elle se doit donc de répondre aux besoins des chercheurs et de leur lectorat. De plus en plus, les chercheurs veulent que leurs textes soient publiés rapidement et rejoignent le plus de lecteurs possible. On écrit, après tout, pour être lu. Beaucoup de doctrine est immédiatement pertinente parce qu'elle cherche à influencer les décideurs, législateur, tribunal ou autre. Dans un environnement où la demande pour une réflexion juridique est toujours grandissante, les travaux d'évaluation et de critique du droit deviennent essentiels à la poursuite des discussions de politiques publiques. Pour que les travaux rejoignent leurs objectifs, ils doivent être accessibles en temps opportun.

De plus, les lecteurs et utilisateurs de la recherche juridique veulent pouvoir accéder rapidement à l'information nécessaire à la poursuite de leurs recherches. Le format électronique permet que les textes soient immédiatement diffusés sans attendre que le numéro de la revue soit complété. Il pourra donc répondre à ce besoin d'efficacité.

Le format électronique ne sacrifie pas la qualité de la publication : les textes continueront d'être évalués rigoureusement. Ce n'est qu'une fois évalués et corrigés que les textes seront envoyés sous format électronique aux lecteurs. Deux fois par année, une publication papier sera publiée, permettant ainsi à ceux qui continuent de préférer la manipulation tactile du livre de pouvoir consulter la *Revue* de façon plus traditionnelle.

Je veux donc remercier l'équipe de la *Revue*, M^{me} Johane Paris et le P^r Jacques Beaulne ainsi que la maison d'édition Wilson & Lafleur de nous proposer une modernisation de la

Revue générale de droit, une nouveauté pour l'édition juridique au Québec.

Nathalie Des Rosiers
Doyenne
Section de droit civil

La *Revue générale de droit* passe à l'ère de l'édition électronique

La direction de la *Revue générale de droit* est heureuse d'annoncer qu'à compter du premier janvier 2007 — soit du premier numéro de son volume 37 —, la *Revue* sera non seulement publiée en format papier, mais également diffusée sur support électronique. Cette importante innovation permettra à la *Revue générale de droit* de poursuivre son engagement de livrer rapidement et efficacement à la communauté juridique québécoise, canadienne et internationale les plus récents écrits des chercheurs et de la tenir informée des développements du droit.

L'ajout d'une édition électronique de la *Revue générale de droit* se traduira par une diffusion plus rapide et plus vaste — en raison de son format électronique — de la recherche de ses auteurs en raison de son fonctionnement innovateur. Voici comment sera publiée et diffusée la *Revue* à compter de janvier 2007.

Diffusion électronique par livrel. Chaque article est vérifié et préparé avec soin par l'équipe de la *Revue* et les épreuves sont soumises à l'auteur pour son approbation finale. Dès que l'auteur a approuvé celles-ci et que les dernières corrections y ont été apportées, l'article est préparé en format livrel — ou E-Book — et transmis immédiatement à tous les abonnés de la *Revue* ainsi qu'à l'auteur. Le fichier est en format PDF et est conçu pour une lecture et une consultation des plus conviviales à l'écran. Chaque livrel comporte une fonction de recherche intégrée, qui permet au lecteur de retrouver rapidement un mot, une expression ou une référence bibliographique contenus dans l'article.

Publication en format papier. La *Revue générale de droit* continuera toutefois d'être publiée en format papier, à raison de deux numéros par année, soit en juin et en décembre. Chaque numéro colligera les articles publiés depuis le numéro précédent.

Avantages du format livrel pour les abonnés. La diffusion de la *Revue générale de droit* en format électronique fera

en sorte que les abonnés seront informés très rapidement des nouveautés et des développements dans tous les domaines du droit et auront un accès rapide et privilégié, grâce notamment aux fonctions de recherche intégrée dans les livrels. Ils pourront ainsi se constituer des banques de données informatiques contenant tous les articles publiés dans la *Revue générale de droit* et retrouver rapidement l'information dont ils ont besoin et y avoir accès à partir des fichiers de leur ordinateur, sans nécessité d'avoir le numéro papier sous la main.

Avantages du format livrel pour les auteurs. Pour avoir été nous-même auteur à plus d'une occasion, nous savons combien il est important que le fruit du travail du chercheur soit publié rapidement; cela est d'autant plus vrai lorsque l'article traite d'un sujet d'actualité ou présente l'analyse d'une décision qui vient tout juste d'être rendue par les tribunaux. Dans plusieurs cas, malheureusement, et en raison des inévitables délais de vérification, de production, d'impression et de livraison d'une revue, il s'écoule parfois plusieurs mois avant qu'une recherche soit diffusée dans la communauté juridique. À une époque où tout se joue rapidement, ces délais de publication peuvent même devenir source d'irritation — voire même de frustration — pour les auteurs. La diffusion des articles en livrels distincts mettra fin à ces longs délais, puisque chacun d'eux sera diffusé aussitôt que son traitement sera complété. Finis les attentes et les reports de publication attribuables à divers facteurs, dont parfois — il faut tout de même le signaler — le retard d'un autre auteur à respecter les délais qui lui ont été imposés par la *Revue*! Chaque auteur assumera donc en quelque sorte la responsabilité de la rapidité de la diffusion de son propre livrel. En outre, chacun recevra la version électronique de son article, en plus de tirés à part, au moment de la publication du numéro en format papier.

Nouvelles normes de la *Revue*. Naturellement, la diffusion en format livrels a obligé la *Revue* à réviser ses normes de publication, en raison notamment de certaines contraintes imposées par la diffusion en livrel et également afin de rendre plus efficace et fonctionnel l'engin de recherche intégré. Nous invitons dès à présent les futurs auteurs de la *Revue* à consulter ces nouvelles normes qui apparaissent à la

fin du présent numéro afin de se familiariser avec celles-ci. Ils constateront du même coup qu'elles comportent quelques obligations supplémentaires, notamment la numérotation des paragraphes, norme justifiée par la disparition partielle de la pagination. Toutefois, nous sommes convaincus qu'elles ne constitueront aucunement des obstacles aux futures contributions à la *Revue*. D'ailleurs, les auteurs des premiers livrels ont accepté de bonne grâce de s'y conformer. Nous les en remercions bien sincèrement.

Avec ce virage électronique, nous sommes convaincus que la *Revue générale de droit* comblera les désirs et les besoins à la fois de ses auteurs et de ses abonnés et qu'elle continuera à jouer un rôle de premier plan dans la diffusion de la recherche en droit au Québec, au Canada et à travers le monde.

Nous tenons à remercier très sincèrement la maison d'édition Wilson & Lafleur ltée qui nous a accompagnés et soutenus tout au cours des deux années de travail qui ont été nécessaires pour la conception, le développement, les essais et la mise en marché du format livrel; nous remercions tout particulièrement M. Claude Wilson, président directeur-général et M. Marc-André Ledoux, consultant. Merci également à M^{me} la doyenne Nathalie Des Rosiers pour son soutien à notre projet, ainsi qu'au comité de rédaction de la *Revue générale de droit*, composé des professeurs Jean-Luc Bilodeau, Marc Boudreault, Karen Eltis, Sébastien Grammond et Jean-Paul Lacasse, pour leur suivi et leur feedback durant la même période.

Jacques Beaulne
Directeur
Revue générale de droit

Nos lauréats

Prix Germain-Brière 2004-2005

Nous sommes heureux d'annoncer que le prix Germain-Brière d'une valeur de 1 500 \$ a été octroyé à M^{me} Nicole LaViolette pour l'article publié dans le volume 34 numéro 4 et intitulé *La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la définition internationale de la torture*, que vous pouvez retrouver à (2004) 34 *R.G.D.* 587-610.

Prix Beaulne-Brière à l'assistanat de la Revue générale de droit — 2005-2006

Nous sommes heureux d'annoncer que le prix Beaulne-Brière d'une valeur de 350 \$ décerné à l'étudiant qui s'est le plus distingué par la rigueur et la qualité de son travail comme assistant à la *Revue générale de droit* dans le cadre du cours DRC 4706 pour la période de janvier 2005 à avril 2006, a été à M^{me} Catherine Mougeot.

Nos plus sincères félicitations aux lauréats.